

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-01-04

Avis du CSRPN de Normandie

Mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF terrestres

Présentation du dossier

L'inventaire des ZNIEFF a pour but de répertorier la richesse écologique, faunistique et floristique du territoire français. Au niveau régional, la DREAL coordonne la mise en œuvre de l'inventaire, sous couvert scientifique du CSRPN. Dans ce cadre, deux nouvelles Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I, et une modification de périmètre de ZNIEFF de type I existante ont été présentées en CSRPN afin d'actualiser l'inventaire.

Création de deux nouvelles ZNIEFF

Nom de la ZNIEFF	Observations
Marais de Gouville-sur-mer (50) <i>Sources : Association Manche-Nature, CEN.</i>	Marais arrière-littoral s'étendant sur 125 ha, présentant un bon état de conservation et une richesse écologique élevée. Site géré et en partie acquis par le CEN Normandie.
Anciennes mines de Saint-Rémy-sur-orne (14) <i>Source : GMN.</i>	Site d'importance internationale pour les chiroptères, constitué en profondeur d'un complexe minier désaffecté offrant à tout un cortège d'espèces un lieu d'hibernation et de mise-bas, et en surface d'une zone de gîtes arboricoles estivaux. La création de cette ZNIEFF entraîne l'extension de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Orne » afin d'inclure l'ensemble du périmètre de cette nouvelle ZNIEFF 1.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Modification du périmètre d'une ZNIEFF déjà existante

Nom de la ZNIEFF	Observations
Carrières autour de Joué-du-plain (61) <i>Source : GMN.</i>	ZNIEFF pré-existante d'intérêt botanique et entomologique. Extension de superficie modérée visant à intégrer des entrées de cavités hébergeant des chiroptères en période hivernale.

Avis du CSRPN de Normandie

Au regard de la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux à forts enjeux de conservation sur les différents secteurs présentés en séance, le CSRPN émet un avis favorable pour l'inscription à l'inventaire des ZNIEFF des deux nouvelles zones proposées, ainsi que sur la modification de périmètre de la ZNIEFF pré-existante.

Il propose cependant pour la ZNIEFF de Gouville/Mer de compléter les prospections à l'est du périmètre afin d'évaluer l'intérêt d'une extension ultérieure du périmètre en cas de présence d'espèces et d'habitats déterminants.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte